

sieurs rapports de l'Alberta et d'autres provinces de l'Ouest, me signalant des cultivateurs qui auraient vendu plus de grain que leur contingent assigné.

C'est la Commission canadienne du blé qui est chargée de l'application du contingentement. Chaque année plusieurs délits contre le contingentement lui sont signalés et c'est elle qui décide selon les circonstances, quelles mesures s'imposent et s'il y a lieu éventuellement de poursuivre les producteurs et les agents délinquants.

Au cours de la campagne actuelle, la Commission canadienne du blé a été informée de cas de livraisons excédentaires et elle a demandé à la Gendarmerie royale du Canada de faire enquête sur ces infractions. Lorsque l'enquête sera terminée, la Commission décidera s'il y a lieu d'intenter des poursuites.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre du Commerce au sujet de la réponse qu'il m'a faite tantôt. Incapables de vendre leur blé, les cultivateurs s'endettent de plus en plus et manquent d'argent comptant. Pour cette raison, le ministre n'envisagerait-il pas de suspendre les pénalités prévues par la loi?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, à quelle sorte de paiement anticipé le député fait-il allusion?

M. Mazankowski: Il s'agit des livraisons excédentaires.

L'hon. M. Pepin: Nous avons de nouvelles mesures qui augmentent les montants fournis.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte aux poursuites relatives aux livraisons en excédent du contingent.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, il me semble que si quelqu'un enfreint, d'une manière ou d'une autre, le système des contingents, on doit l'en détourner car il fera du tort à d'autres producteurs de l'Ouest.

LES INSTALLATIONS DE SÉCHAGE ET D'ENTREPOSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de l'Agriculture une question brève mais pressante dont je l'ai prévenu. Peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement prend afin de fournir des installations de séchage et d'entreposage pour le grain gourd, humide ou avarié par le mauvais temps dans les Prairies?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de m'avoir donné préavis de sa question, bien que je ne l'aie reçu qu'après mon arrivée à la Chambre. La Commission des grains dispose d'installations à cinq des entrepôts de l'intérieur: Lethbridge, Calgary, Edmonton, Saskatoon et Moose Jaw, ayant une capacité globale de séchage d'environ 7,000 boisseaux à l'heure. On a parlé de retirer de ces éleveurs une certaine quantité de céréales. Les installations de séchage seraient alors assez spacieuses pour qu'on les utilise au maximum. En outre, la capacité de séchage, à la tête des Lacs, varie de 400,000 à 500,000 boisseaux par jour, selon le degré d'humidité des céréales. Le ministre du Commerce voudra peut-être approfondir la question mais, sauf erreur, la Commission du blé a maintenant accordé la priorité au transport de certaines catégories inférieures qui comprendraient celles qu'a mentionnées l'honorable représentant.

[Français]

LE COMMERCE

ON DEMANDE DE LIMITER L'IMPORTATION DES PRODUITS TEXTILES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Au début de la semaine, des représentants de l'industrie textile et de trois syndicats ouvriers de cette industrie ont recommandé au gouvernement d'imposer des limites à l'importation de produits textiles provenant de pays à faible revenu. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de cette recommandation?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lors de cette rencontre, l'autre jour, qui était très utile pour toutes les parties concernées, le ministre des Finances (M. Benson) s'est exprimé au nom du gouvernement et a expliqué que toute cette question d'importation était à l'étude actuellement, que nous étions à négocier avec d'autres parties et que nous avons même suggéré à l'industrie certaines modalités d'enquête qui pourraient peut-être, si l'industrie ne s'y oppose pas, établir la vérité sur certaines allégations.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Une fois qu'il aura plus de renseignements à ce sujet, le gouvernement se propose-t-il de faire une déclaration à la Chambre?